

La principale ressource financière de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud provient de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) payée par les entreprises présentes sur le territoire. Il est donc indispensable que l'Agglomération mette en place des conditions favorables à leur développement et encourage de nouvelles sociétés à venir s'installer.

Une dynamique économique qui rejaillit sur le bien-être de tous

Le développement économique de la Communauté d'Agglomération
CHIFFRES CLÉS

2 277
entreprises

➤ **10 716**
salariés

5 % taux
de chômage moyen

➤ **50 %**
commerces

➤ **14 %**
industries

➤ **36 %**
services

UN TERRITOIRE QUI TIENT SES PROMESSES

La Communauté d'Agglomération fait preuve d'une bonne dynamique pour la création d'emplois. Le taux de chômage, 4 à 6 % à BEAUNE et 6 à 8 % dans les autres communes, reste bien inférieur à la moyenne nationale et démontre, dans un contexte difficile, la vitalité du territoire. Il est vrai que l'Agglomération bénéficie d'un atout déterminant pour son développement économique : sa position en bordure des grands axes autoroutiers, le long de la dorsale économique de la Bourgogne et notamment sur l'axe BEAUNE-CHAGNY en direction de CHALON-SUR-SAÔNE est en effet un élément décisif dans le choix d'implantation des entreprises. Autre avantage : ses disponibilités en foncier non bâti, nettement supérieures à celles d'autres territoires, lui permettent de lancer des projets de Zones d'Activités Concertées (ZAC) afin de répondre aux demandes. Comme en témoignent les deux créations en cours : la ZAC des Cerisiers à BEAUNE et la ZAC du Pré Fleury à CHAGNY.

DEUX NOUVEAUX PROJETS SOUS L'ÉGIDE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La ZAC des Cerisiers, située à proximité du péage routier de l'autoroute A6 au sud-est de BEAUNE, s'étend sur une superficie d'environ 22 hectares. Elle accueillera de nouvelles activités économiques ainsi que des équipements collectifs. Les espaces à vocation économique y seront développés et organisés de la manière la plus efficace et assureront une continuité urbaine avec les entreprises déjà implantées. Afin de préserver le cadre de vie ambiant, les jardins familiaux présents sur le site seront préservés.

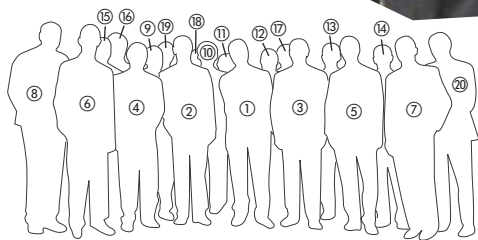
À CHAGNY, la ZAC du Pré Fleury permettra de créer un espace de transition entre la zone industrielle des Creusottes et les côteaux viticoles proches de CHASSAGNE-MONTRACHET. Sa vocation est donc d'accueillir des activités de qualité, avec des entreprises à haute valeur ajoutée. C'est pourquoi une démarche de qualité environnementale a été engagée. Construite en deux temps, la ZAC du Pré Fleury offrira à terme 53 hectares d'aménagements très qualitatifs où les entreprises côtoieront des parcelles de vignes intégrées à l'intérieur de la ZAC même.

D'autres projets sont à l'étude sur les communes de LEVERNOIS et LADOIX-SERRIGNY.

Tout savoir sur la TPU

La Taxe Professionnelle Unique est versée par les entreprises implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Du fait de son taux unique, lissé sur une période de 9 années, elle supprime toute concurrence entre les communes et participe ainsi d'un développement économique plus rationnel et d'une plus grande solidarité sur l'ensemble du territoire.

En 2007, le montant total de la TPU perçue s'élevait à 10 347 517 €, soit 67,69 % des recettes de l'Agglomération.



- ① Président **Alain SUGUENOT**
- ② Co-1^{er} VICE-PRESIDENT en charge de l'Administration Générale **Jean-Pierre REBOURGEON**
- ③ Co-1^{er} VICE-PRESIDENT en charge du Développement Économique d'intérêt communautaire **Michel PICARD**
- ④ 3^e Vice-Président en charge de la Famille, Petite enfance, Enfance et Personnes Agées **Pierre BARBIERY**
- ⑤ 4^e Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace Communautaire **Emmanuel BICHOT**
- ⑥ 5^e Vice-Président **Jean-Claude MONNIER**
- ⑦ 6^e Vice-Président en charge de la Politique Sportive, des Équipements Sportifs d'intérêt communautaire **Jean-Paul ROY**
- ⑧ 7^e Vice-Président **Bernard GLANTENAY**

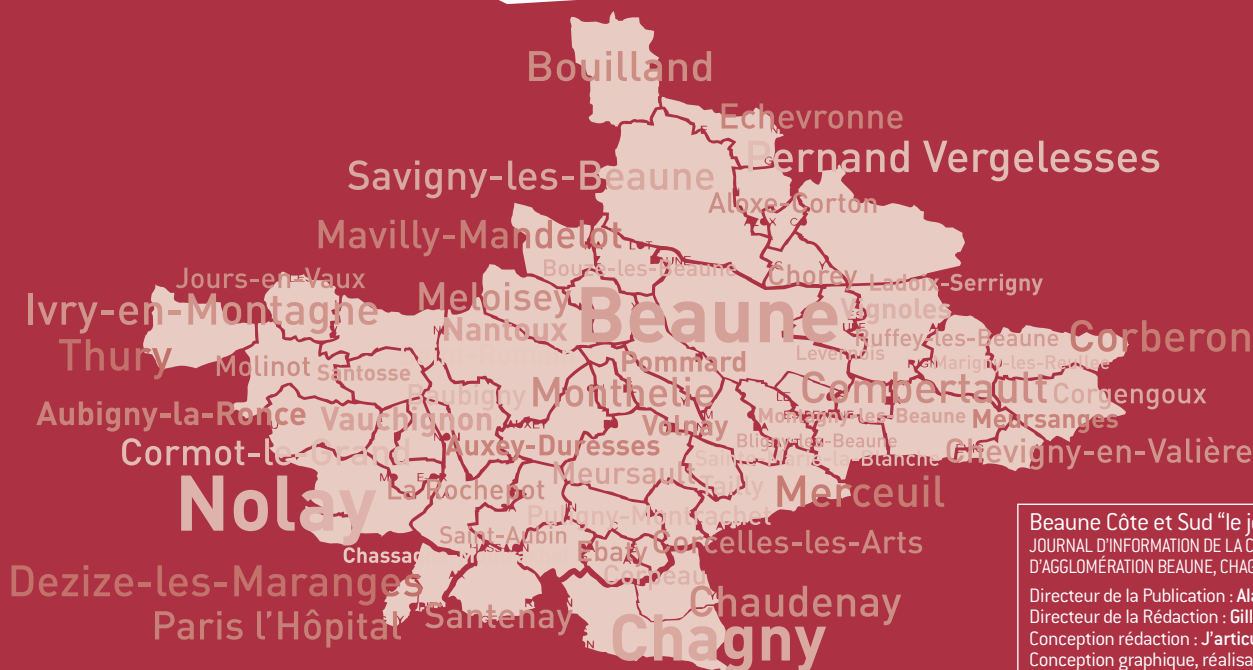
→ Composition du Bureau

- ⑨ 8^e Vice-Président en charge des Finances, du Budget, de l'Informatisation des Services communautaires **Jean-François CHAMPION**
- ⑩ 9^e Vice-Président en charge des Transports **Jean-Luc BECQUET**
- ⑪ 10^e Vice-Président en charge de la Jeunesse et des Loisirs communautaires **Gérard BOULA**
- ⑫ 11^e Vice-Président en charge de l'Environnement et du Développement Durable **Xavier COSTE**
- ⑬ 12^e Vice-Président en charge du Renouveau urbain et de l'Habitat **Daniel CROIX**
- ⑭ 13^e Vice-Président en charge de la Commercialisation de Zones d'activités d'intérêt communautaire et de la Politique de l'Emploi **François PIFFAUT**
- ⑮ 14^e Vice-Président en charge du Tourisme **Denis THOMAS**
- ⑯ 15^e Vice-Président en charge du Développement des Technologie de l'Information et de la Communication **Michel QUINET**
- ⑰ 16^e Vice-Président en charge des Infrastructures d'intérêt communautaire **Stéphane DAHLEN**
- ⑱ 17^e Vice-Président en charge de l'Action sociale et de la Lutte contre la délinquance **Henri TUDELA**
- ⑲ 18^e Membre du Bureau **Jean FRANCONY**
- ⑳ 19^e Membre du Bureau **Aimé VUITTENEZ**

Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
Beaune • Chagny • Nolay

14, rue Philippe Trinquet - 21200 Beaune
Tél. 03 80 24 56 80 - www.beaunecoteetsud.com



Beaune Côte et Sud "le journal"
JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION BEAUNE, CHAGNY, NOLAY
Directeur de la Publication : Alain SUGUENOT
Directeur de la Rédaction : Gilles ATTARD
Conception rédaction : J'articule
Conception graphique, réalisation et
impression : l'Exprimeur
Imprimé à 25 000 exemplaires.

Beaune Côte & Sud

le Journal

Juillet 2008

Le journal d'information de la Communauté d'Agglomération

BEAUNE, CHAGNY, NOLAY

« Le nouveau
journal de votre
Communauté
d'Agglomération »

EDITO

« Le 1^{er} janvier 2007, une nouvelle structure a vu le jour dans le paysage institutionnel du Sud de la Côte-d'Or et du Nord de la Saône-et-Loire : la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud, que j'ai l'honneur de présider.

L'année 2007 aura été l'année de sa structuration et de sa montée en puissance avec, notamment, la gestion du Relais Assistantes Maternelles ainsi que le transfert de la compétence assainissement sur les 54 communes qui en sont membres. D'autres secteurs sont venus enrichir ses compétences : les enseignements culturels avec l'École des Beaux Arts et les écoles de musiques, le développement économique avec la création de nouvelles zones d'activités, et enfin les grands équipements touristiques structurants, tels les véloroutes et les chemins de randonnée.

En 2008, la Communauté d'Agglomération s'est vue attribuer de nouveaux domaines d'intervention : la gestion de l'eau et des déchets ménagers ou encore les transports scolaires ; à partir du 1^{er} septembre, viendront sans doute les équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Beaune Côte et Sud sera ainsi appelée à intervenir de plus en plus dans notre vie quotidienne.

La Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud souhaite avant tout renforcer la solidarité entre les territoires et favoriser le développement de nouveaux services au bénéfice de tous.

Ce journal a pour but de vous informer sur ses actions, ses projets, ses ambitions, avec le soutien actif de ses 98 conseillers communautaires représentant les 54 communes.

Vous l'avez compris c'est ensemble que nous construisons chaque jour notre territoire, avec toutes les femmes et tous les hommes qui y vivent et en font sa richesse, son dynamisme.

Je vous souhaite dès à présent un très bel été ! »

Alain SUGUENOT

Le Président de la Communauté d'Agglomération
BEAUNE, Côte et Sud

Député Maire de BEAUNE

CÔTÉ CULTURE



UNE POLITIQUE CULTURELLE...

...à la rencontre de tous les habitants. Le 1^{er} septembre 2007, le transfert de l'École des Beaux Arts et du Conservatoire de Musique sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération inaugurerait une nouvelle politique culturelle.

CÔTÉ ENVIRONNEMENT



DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2008

les six déchetteries du territoire accueillent vos appareils usagés : pensez-y ! Le saviez-vous ? Chaque année, chacun d'entre nous achète en moyenne 20 kg d'appareils électriques et électroniques.

CÔTÉ ÉCONOMIE



UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE...

qui rejaillit sur le bien-être de tous. La principale ressource financière de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud provient de la Taxe Professionnelle Unique payée par les entreprises présentes sur le territoire.

Le 1^{er} septembre 2007, le transfert de l'École des Beaux Arts et du Conservatoire de Musique sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération inaugurerait une nouvelle politique culturelle. Ses deux objectifs : développer l'offre en milieu rural et créer un pôle intercommunal à rayonnement départemental, voire régional.

Une politique culturelle à la rencontre de tous les habitants.

DES ÉTABLISSEMENTS REGROUPÉS ET UN ENSEIGNEMENT DÉLOCALISÉ.

Afin de créer un environnement propice au développement de la pratique et de l'expression culturelles au sein de la Communauté d'Agglomération, les Beaux Arts, le Conservatoire de musique, le Théâtre et la Danse vont être regroupés en un seul lieu : la Porte Marie de Bourgogne à BEAUNE. Cet espace deviendra le Pôle Culturel de l'Agglomération avec une salle de spectacle avant tout destinée à être un lieu d'expression pour ces activités.

Mais la politique culturelle de l'Agglomération n'est pas uniquement centrée sur la ville de BEAUNE. Son objectif reste de diffuser les pratiques et les enseignements sur l'ensemble du territoire et notamment en milieu rural. Ainsi, pour la rentrée scolaire 2008, des ateliers d'arts plastiques seront organisés chaque semaine à CHAGNY. Dans un second temps, d'autres ateliers de musique et de sensibilisation à la culture seront animés dans certaines communes et au sein des écoles. Cette démarche est pilotée à partir de l'École des Beaux Arts et du Conservatoire.



CONSERVATOIRE : LA MAISON DU PLAISIR MUSICAL POUR TOUS.

En bordure des remparts de BEAUNE, les murs de l'ancien collège Gaspard Monge abritent depuis les années 70 le Conservatoire de Musique. Depuis 1986, celui-ci bénéficie d'un label du Ministère de la Culture qui en fait un Conservatoire "classé" et lui permet, aux côtés des Conservatoires de DIJON, MONTBARD et CHENÔVE, d'être à la

tête d'un réseau de 22 écoles de musiques publiques pour un total d'environ 4 000 élèves. Si l'année 2007-2008 constitue une étape charnière dans la vie du Conservatoire, par la définition de son rôle au sein de la Communauté d'Agglomération, les habitants n'ont pas attendu cette mutation : près de 40 % des élèves du Conservatoire sont issus des 53 autres communes.

Jeunes et adultes, musiciens ou chanteurs amateurs impliqués dans la vie culturelle locale ou encore très jeunes élèves des classes d'éveil, ils sont, chaque semaine, près de 500 à investir les lieux pour les faire résonner du matin au soir d'échos multiples : chœurs d'enfants, ensembles d'instruments à vent ou orchestres à cordes, groupes de jazz ou échos des percussions.

Mais le Conservatoire offre également de nombreuses activités hors les murs pour s'ouvrir davantage sur le reste de l'Agglomération. Ainsi, les professeurs musiciens assurent une sensibilisation en milieu scolaire en collaboration avec les enseignants et des liens étroits sont noués avec des associations de pratique instrumentale ou vocale. Le Conservatoire propose également un cursus d'éveil et d'initiation adapté à des publics spécifiques (handicap physique, moteur ou mental par exemple). Quant à sa programmation de concerts, d'auditions et d'animations musicales, elle offre à l'ensemble des habitants de l'Agglomération de multiples occasions de se rencontrer. Le partenariat est également fort avec les Ecoles de musique de CHAGNY et de MEURSAULT.

ÉCOLE DES BEAUX ARTS : DES TARIFS IDENTIQUES SUR TOUT LE TERRITOIRE.

Désormais, quel que soit leur lieu de résidence, les habitants des 54 communes bénéficient des différentes prestations proposées par l'École des Beaux Arts à des tarifs identiques. Les multiples activités restent adaptées à chaque public : enfants, adolescents ou adultes.

Côté formation, l'École compte une classe préparatoire à l'intégration dans les

Etablissements d'Enseignement Artistique supérieurs (écoles d'art, d'architecture, de design, d'arts décoratifs, d'arts appliqués, de métiers d'arts...). Sa dynamique pédagogique s'appuie sur une formation artistique générale, un suivi pédagogique individualisé, un programme de "workshops" dirigés par des artistes invités, des visites de musées et d'expositions. Elle propose également une ouverture sur d'autres disciplines artistiques contemporaines grâce à des partenariats privilégiés avec les institutions régionales (FRAC - Consortium - Scènes Nationales de CHALON-SUR-SAÔNE...) et les structures locales (théâtre - bibliothèque - cinéma). Son taux de réussite des dix dernières années, entre 98 % et 100 %, prouve la qualité de son enseignement.

Côté pratique amateur, à BEAUNE, cinq enseignants encadrent les différents ateliers pour enfants, adolescents et adultes. Mais du fait de sa nouvelle dimension communautaire, l'École des Beaux Arts entend proposer des cours de loisirs sur un territoire géographiquement élargi. Ainsi, à partir de la prochaine rentrée scolaire, elle organisera à CHAGNY, à l'Espace Claude FOREY, des cours hebdomadaires pour adultes et pour enfants (deux niveaux d'âge). Les enseignants de l'École effectueront un roulement trimestriel entre les deux villes afin de maintenir la cohérence pédagogique et l'identité de l'École, quel que soit le lieu.



Les enseignements artistiques en quelques chiffres

Conservatoire de Musique

- > **25** enseignants
- > **300** heures de cours hebdomadaires (individuels ou collectifs),
- > **29** disciplines et activités dont :
 - ensembles à vent,
 - orchestres juniors,
 - ensembles à cordes,
 - ateliers jazz,
 - groupes de musique de chambre,
 - chœurs d'enfants, ensemble vocal,
 - ateliers lyriques,
 - ensemble de guitares, percussions, cuivres,
 - ateliers de découverte instrumentale...



Ecole des Beaux-Arts

- > **5** professeurs
- > **1** classe préparatoire pour les jeunes bacheliers de 17 à 24 ans, avec un effectif de 28 élèves maximum et 36 h de cours hebdomadaires, de septembre à fin mai.
- > **9** ateliers d'arts plastiques ou de terre/modelage pour les enfants à partir de 5 ans, le mardi et le mercredi et mini-stages pendant les vacances de février, de printemps et début juillet.
- > **1** cours le samedi pour les adolescents : une aide précieuse dans la préparation des dossiers pour le Bac ou l'entrée en classe préparatoire.
- > **5** ateliers pour les adultes du lundi au samedi : dessin, couleur, peinture, céramique, modelage. Avec la possibilité, en concertation avec les élèves, de séances de modèles vivants.

Et à CHAGNY :

- > **1** cours hebdomadaire de 3 heures le soir pour les adultes,
- > **1** cours hebdomadaire de 1h30 pour les enfants de 5 à 8 ans et de 9 à 12 ans.

→ Rentrée pratique

> CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Brochure de présentation disponible à partir du 9 septembre 2008 sur simple demande.

Rentrée le lundi 22 septembre 2008.

Tarifs : à partir de 29 €/trimestre.

Inscriptions-réinscriptions, prendre rendez-vous à partir du 9 septembre 2008 pour l'un des jours suivants :

- jeudi 11, vendredi 12, lundi 15 ou mardi 16 septembre de 10 h 00 à 12 h 00 ou de 14 h 00 à 19 h 30,
- samedi 13 septembre de 10 h 00 à 12 h 00 ou de 14 h 00 à 16 h 00.

CONTACT

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal BEAUNE, Côte et Sud

8, rue du Collège - 21200 BEAUNE
Tél : 03 80 24 56 94 - Fax : 03 80 24 55 59
conservatoire@beaune-cote-et-sud.fr

Contact Ecole de musique de CHAGNY
Ecole de musique de MEURSAULT
Tél : 03 80 71 92 14 - Port. 06 61 78 80 92

> ECOLE DES BEAUX-ARTS

Inscriptions à partir du 1^{er} septembre 2008.

Tarifs : à partir de 31,50 €/trimestre.

CONTACT

Ecole des Beaux-Arts

Porte Marie-de-Bourgogne - 6 bd Perpreuil - 21200 BEAUNE
Tél. 03 80 24 56 96
ecolebeauxarts@beaune-cote-et-sud.fr

> TRANSPORTS SCOLAIRES



LES TRANSPORTS URBAINS DU VINGT À BEAUNE

→ **PATCH TRANSPORTS** > pour les jeunes de 3 à 27 ans 33 € à l'année pour un accès illimité aux lignes Vingt des transports urbains beaunois.

Tarif dégressif pour l'achat de plusieurs patch-transport.

En vente dans les centres sociaux de BEAUNE : Saint-Jacques (quartier Saint-Jacques), Blanches-Fleurs (65 route de Savigny) et Bretonnière (1 rue des Vignes) ainsi qu'à l'Annexe Lorraine, 1 boulevard Foch à BEAUNE. Se munir d'une photo d'identité. Prix identique pour tous les usagers issus des 54 communes de la Communauté d'Agglomération.

→ **TICKETS DE BUS** > Tarif à l'unité : 1 €. Carnet de 10 : 7,50 €. Abonnements mensuels et tarifs réduits appliqués en fonction des catégories d'usagers.

LES LIGNES RÉGULIÈRES

La Communauté d'Agglomération assure le service de la ligne 44 pour son tronçon BEAUNE-CHAGNY.

Tarif à l'unité : 2 €. Par carnet de 10 : 15 €.

Abonnements mensuels et tarifs réduits appliqués en fonction des catégories d'usagers.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le formulaire d'inscription aux transports scolaires pour la période 2008 - 2009 a été distribué au sein de l'ensemble des établissements scolaires des 54 communes. Pour le recevoir en cas de perte, contacter le service transport au 03 80 24 56 80. Ce formulaire est à retourner avant le 11 juillet à : Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud/Service transports/14 rue Philippe Trinquet - 21200 BEAUNE



Renseignements, horaires, abonnements, un seul numéro

appel gratuit : 0 800 30 29 29

Le saviez-vous ? Chaque année, chacun d'entre nous achète en moyenne 20 kg d'appareils électriques et électroniques. Or jusqu'ici, seuls 2 kg étaient collectés et recyclés en fin de vie ! Et pourquoi ? Trop souvent faute d'endroits pour réceptionner et trier ces produits. Heureusement, les choses changent...

Depuis le 1^{er} juillet 2008, les six déchetteries du territoire accueillent vos appareils usagés :

prenez-y !

PUISQUE NOUS PAYONS L'ÉCO-PARTICIPATION...

Pour remédier à ce problème et sensibiliser les consommateurs que nous sommes au recyclage de tous ces appareils dangereux pour l'environnement, une éco-participation a été mise en place. Nous la payons à chaque produit ou fourniture acheté. Elle varie de quelques centimes à quelques euros et sert à financer la collecte et le traitement de nos articles usagés.

C'est pourquoi, depuis le 1^{er} juillet 2008, un nouveau service sera mis à votre disposition dans les déchetteries de la Communauté d'Agglomération : la collecte des appareils électriques et électroniques, ainsi que des lampes à économie d'énergie ou basse consommation.

...AUTANT RECYCLER !

Vous trouverez donc des points de collecte spécifiques sur les déchetteries de :

- > **MEURSAULT** du lundi au samedi de 14 h 15 à 18 h et le dimanche de 9 h à 12 h. Fermé le mardi.
- > **SAVIGNY-LÈS-BEAUNE** du 1^{er} avril au 30 septembre, du lundi au samedi de 14 h à 18 h 30 et le dimanche de 9 à 13 h. Du 1^{er} octobre au 31 mars, du lundi au samedi de 14 h 30 à 17 h 30 et le dimanche de 9 h à 12 h 15. Fermé le mardi.
- > **TRAVOISY** 7j/7 (sauf jours fériés) de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
- > **NOLAY** du lundi au vendredi de 14 h 30 à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h. Fermé le dimanche.
- > **CHAGNY** du 1^{er} avril au 30 septembre, du lundi au vendredi de 14 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30. Du 1^{er} octobre au 31 mars, du lundi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- > **CHASSAGNE-MONTRACHET** de mars à septembre, du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h. D'octobre à février, du mardi au samedi de 10 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Vous pouvez également y déposer la ferraille, le carton, les déchets végétaux, les encombrants, les gravats et certains produits dangereux (peintures, huile de vidange...), sans oublier le verre et les journaux magazines.

Pour tout renseignement complémentaire :

- > service environnement au **03 80 24 55 04**
- > site internet de la Communauté d'Agglomération : www.beaunecoteetsud.com



Sinon...



Sachez que votre distributeur est tenu de reprendre l'appareil que vous souhaitez remplacer. Vous avez également la possibilité, si son état le permet, de céder votre appareil à une association qui pourra le réutiliser (Emmaüs à BEAUNE ou à CHALON-SUR-SAÔNE par exemple).